

# CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA SÉRIE DE FORMATIONS DE BASE EN AUDIT

LE MERCREDI 31 MAI 2017 À L'HÔTEL MONTANA



DISCOURS DE M. Jean Ariel JOSEPH  
Président de la CSCCA

Honorable Sénateur Saurel Yacinthe  
Monsieur le Représentant du Premier Ministre  
Monsieur le Coordonnateur Général de l'OMRH  
Collègues Conseillers de la CSCCA  
Madame l'Envoyée Spéciale de la Banque Mondiale  
Monsieur le Secrétaire Général de la Primature  
Mesdames Messieurs les Directeurs Généraux  
Monsieur le Coordonnateur du Programme de Réforme de l'État  
Madame la Responsable de Programme de la BID  
Monsieur le Coordonnateur de la CNMP  
Mesdames Messieurs les hauts cadres de l'administration publique  
Mesdames Messieurs les partenaires techniques et financiers  
Mesdames, Messieurs les Cadres de la CSCCA  
Mesdames Messieurs de la presse parlée,  
écrite et télévisée  
Mesdames Messieurs,

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, l'une des Institutions régaliennes de l'État, vous accueille avec plaisir à cette cérémonie de clôture des sessions de formation adressées aux Comptables vérificateurs, Comptables contrôleurs et autres cadres de la Cour.

Ces séries de formation en audit pilote et de base en audit s'inscrivent dans la lignée du vaste programme de réforme de l'État en général et des finances publiques en particulier.

En effet, dès l'arrivée de ce Conseil en avril 2014, les premières observations des Conseillers, sans un état des lieux formel, leur ont permis d'évaluer sommairement la situation de déficience de l'Institution au regard de ses missions et attributions constitutionnelles et réglementaires.

Fort de ce constat, le Conseil a pris l'initiative, avec l'appui financier du PNUD, de réaliser le diagnostic institutionnel de la Cour dans ses différentes composantes organisationnelles et incluant ses productions durant les dix dernières années.

Des conclusions de ce diagnostic ont montré que la Cour n'avait même pas atteint 10% de ses capacités productives réelles. Aussi, s'avérerait-il urgent qu'un plan stratégique, selon le vœu des Conseillers, définisse les grandes orientations de cette Institution dont la dualité exige d'une part un contrôle rigoureux des dépenses de l'État par des audits financiers, de conformité et d'efficacité entre autres et d'autre part, qu'elle assure son rôle de gendarme de l'Administration publique en ce qui a trait aux litiges mettant aux prises l'État et les tiers.

A cet effet, après avoir fait ledit diagnostic, des plans stratégique et opérationnel sous-tendant la Réforme de l'Institution ont été validés par le Conseil dont la mise en oeuvre repose fondamentalement sur les ressources humaines qualifiées et compétentes, sur l'aménagement organisationnel du cadre égal et réglementaire.

Dans ce plan stratégique est prévu un programme de formation bien conçu et ficelé de manière adéquate. Il est plus qu'évident que la formation des ressources humaines, pilier important dans l'implémentation de cette réforme, constitue et demeure un impératif réel pour le Conseil.

Dans cette optique, plusieurs types de formation, notamment en techniques d'audit et en audit en milieu informatique, sont déjà dispensés aux Comptables contrôleurs, Comptables vérificateurs et autres cadres de la Cour, et un manuel d'audit a été élaboré comme document de référence en matière de réalisation d'audit avec le support des partenaires techniques et financiers.

Et, de plus, en ce moment présent nous sommes en train de clôturer les quatre sessions de formation de base en audit dispensées au profit des Comptables Contrôleurs, Comptables vérificateurs et autres Cadres de la Cour y compris ceux des Bureaux départementaux.

Pendant ces quatre (4) sessions de formation certifiantes totalisant chacune quatre-vingt-dix (90) heures sans interruption, s'échelonnant entre février et mai 2017, deux cent soixante-dix (270) cadres de l'Institution sont formés, ils doivent donc se sentir dignes et fiers de la Cour aujourd'hui. Car, même dans un cadre académique formel, le volume de travail auquel cette formation s'ouvre est inestimable.

Les modules ont été présentés sous formes de documents Powerpoint, accompagnés de référence des sources documentaires, articles, guides, lois, normes, codes, bonnes pratiques, livres, cas pratiques, exemples, exercices individuels et de groupe.



*Serge NKUINDJA      Laurent SAUVAGE*  
*Les Expert-formateurs*



*Les Cadres-Participants de la Cour*

Cette série de formations regroupent :

1- La Formation des Formateurs (FdF audit I)

2- La Formation de base en audit (audit I)

et touchent entre autres aux domaines suivants :

1- Le rôle des institutions supérieures de contrôle

2- Les Eléments communs à tout type d'audit

3- L'Audit de conformité

4- L'Audit d'états financiers

5- Les Liens entre audit et contrôle juridictionnel

6- Les Examens, enquêtes, investigations

7- L'Introduction à l'audit de performance.

Cette démarche fait partie d'une vision pédagogique qui veut que, pour des résultats probants, les missions soient bien définies et que des ressources humaines soient bien formées pour les réaliser « **quam quisque norit artem in hac se exerceat** » : A chacun son métier et le veau sera mieux gardé.

Mesdames, Messieurs les Cadres de la Cour, vous êtes entre autres Comptables vérificateurs, Comptables contrôleurs et comptables délégués à bénéficier de ce qui a été mis en œuvre pour l'atteinte de cet objectif. Toutefois, je dois vous affirmer que le gros du travail reste à faire : « surfer dans vos domaines respectifs en vue de la production des savoirs en relation avec les représentations nouvelles des possibilités offertes par la pratique ». Cela aura certainement pour effet de permettre à la Cour d'avoir la possibilité d'organiser des formations continues parce que la pluralité de ses formateurs, grâce à votre participation, étant chose acquise.

Cependant, le Conseil est convaincu que l'offre de service public de qualité dans toutes les Institutions Supérieures de Contrôle (ISC), partout dans le monde, ne saurait être effective que par des cadres qualifiés, compétents et motivés qui, bénéficiant des conditions de travail acceptables pour pouvoir produire. **Labor omnia vincit improbus** : un travail acharné arrive à bout de tous.

En ce sens, le Conseil a déjà adopté des mesures visant l'amélioration de certaines de vos conditions de travail et continue dans cette démarche.

Dans cette même optique, il est important de mentionner que le cadre légal actuel de la Cour ne lui permettra pas d'offrir et de garantir à ses cadres qualifiés d'autres conditions que celles définies et prévues par le Ministère de l'Économie et des Finances. Pour pallier cette situation précaire, j'en appelle déjà à la collaboration des pouvoirs Exécutif et législatif en vue de s'impliquer dans le processus de vote d'une loi sur le statut particulier de la CSCCA.

Nos plus vifs remerciements s'adressent aux Experts formateurs qui ont laissé leurs pays d'origine à des milliers de kilomètres d'ici pour offrir à nos cadres leurs expertises en vue de leur permettre de s'impliquer techniquement dans le processus de réforme de la Cour.

Mesdames, Messieurs les Assistant-formateurs vous vous êtes montrés à la hauteur de cette tâche qui vous a été confiée. La Cour peut s'enorgueillir de ce choix judicieux suite à votre sélection.

Quant à vous autres certifiés, le couronnement de cette formation de base en audit n'est qu'un point de départ au vaste programme de formation devant faire de vous des experts dans ce domaine très exigeant qu'est l'audit afin que vos compétences soient mises à profit pour des productions de meilleure facture.

Je voudrais bien renouveler les remerciements de la Cour à la Banque Mondiale et au Programme conjoint PNUD/MINUSTAH qui, grâce à leur support financier, lui a permis de concrétiser et de réaliser cette grande activité.

Le Conseil continue de croire en leur franche et bonne collaboration ainsi que leur accompagnement, tout en saluant la présence des autres partenaires techniques et financiers qui ont déjà manifesté leur intérêt à la mise en œuvre de la réforme de la Cour.

J'adresse enfin un coup de chapeau solennel aux Collègues Conseillers qui ont payé de leurs présences assidues, je dirais même quotidiennes pour scruter, observer les attitudes des apprenants, leurs aptitudes, leurs motivations et leurs participations actives aux séances aux fins d'apprécier eux-mêmes les comportements des uns et des autres.

Je vous remercie de votre attention.

Mèsi anpil !